

Mise à 2X2 voies de la RD4 – Section RD301/RD78

Enquête publique

Position des Amis de la Terre Val d'Oise

UTILITE DU PROJET

Selon le dossier d'enquête publique, le projet vise à :

- Assurer une fluidité du trafic pour accompagner « le développement des ZAC sur la zone d'étude », à savoir principalement la ZAC du Chemin Herbu,
- Améliorer la sécurité de l'itinéraire pour tous les types d'usagers, et ce par la mise en place d'équipements de sécurité appropriés pour les déplacements en mode doux.

Le 1^{er} objectif est naturellement prépondérant sur le second. En effet, l'aménagement d'une simple piste cyclable et d'une bande piétonne le long de l'itinéraire serait amplement suffisant à sécuriser les déplacements à pied et en vélo. Et ce, à un très faible coût.

Cet investissement routier vise donc à conforter le projet de ZAC du Chemin Herbu. Or, comme l'ont souligné les associations de protection de l'environnement dont les Amis de la Terre Val d'Oise lors de l'enquête publique de 2011, cette nouvelle zone et notamment les espaces dédiés aux commerces sont totalement inutiles dans un contexte de saturation des zones du secteur. Les créations d'emplois associées sont donc largement sur-évaluées puisqu'il ne s'agira au mieux qu'un déplacement d'emplois d'une zone à une autre. L'impact sur les terres agricoles sera en revanche majeur, près de 55ha disparaissant à jamais. Enfin, cette zone desservie uniquement par la route est une aberration dans un contexte de nécessaire diminution des émissions polluantes.

L'ensemble de ces arguments a été repris par la CNAC (Commission Nationale des Aménagement Commerciaux) dans sa délibération du 1^{er} octobre 2014 pour émettre un avis défavorable à l'implantation du projet de zone commerciale (cf pièce jointe).

IMPACT DU PROJET

Il est dommage que l'étude d'impact ne rappelle pas l'impact environnemental de la ZAC et se limite aux impacts propres à la mise en 2X2 de la RD4. En effet, ce élargissement ne génère pas en soi d'accroissement de trafic significatif à l'inverse de la création de la ZAC qui sera responsable d'une augmentation de trafic d'environ 10% en heure de pointe du soir et environ 25 % en heure de pointe du samedi. C'est autant d'émissions de polluants supplémentaires : NOx et particules dans un contexte d'épisodes de pollution récurrents ainsi que de CO2 dans un contexte de réchauffement climatique de plus en plus prégnant.

Les conséquences environnementales ne sont également pas négligeables en terme d'altération de la biodiversité puisque une espèce végétale protégée (la Zannichellie des marais) et la pariétaire officinale verraient leur habitat fortement altéré.

Enfin, le coût de l'ensemble : 6 M€ (valeur 2010) est significatif pour le département le plus endetté d'IdF.

CONCLUSION

Les Amis de la Terre Val d'Oise émettent un avis négatif sur ce projet dispendieux destiné principalement à desservir la zone commerciale de la ZAC du Chemin Herbu dont la CNAC a rappelé le caractère inutile et destructeur de l'environnement dans sa décision du 1^{er} octobre dernier.

Rédacteur : Vincent Gayrard

Amis de la Terre Val d'Oise